République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_141_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°141/2026 : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage du stade André Molines à Saint Hippolyte du Fort

Fabien CRUVEILLER indique que le Stade intercommunal André Molines à Saint Hippolyte du Fort, situé Chemin de l'Argentesse, accueille les activités sportives du SA Cigalois sur une aire de jeu en pelouse naturelle. Cet équipement est utilisé pour des séances d'entrainements ainsi que pour les rencontres officielles de football.

Il précise que le développement des différentes associations sportives, du football féminin, l'augmentation du nombre de licenciés, engendre la surexploitation du Stade R.Gaillard à Sauve et des besoins croissants de créneaux d'utilisation des stades intercommunaux.
Il est donc envisagé la mise en place d'un éclairage homologué E6 pour le stade pelousé. Cet éclairage en Led de 150 lux maximum permet l'organisation de compétitions départementales. Une télégestion permettra de moduler les zones et les puissances d'éclairage.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter des financements auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fond d'Aide au Football Amateur pour un montant plafonné à 15 000€ maximum sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Il ajoute qu'il convient de noter qu'une demande de subvention sera également effectuée auprès du Département du Gard dans le cadre du contrat territorial une fois que nous aurons clôturé celui en cours pour la déchetterie de Saint Bénezet ou celui pour l'extension de l'ALSH de Sauve.

BUDGET PREVISIONNEL ECLAIRAGE DU STADE ANDRE MOLINES A SAINT HIPPOLYTE DU FORT			
DEPENSES		RECETTES	
OBJET	MONTANT HT	OBJET	MONTANT
Abattage des 35 pins parassol, comprenant le tronçonnage, l'évacuation et toutes sugestions d'accès.	24 850,00	Aide FFF	15 000,00
Terrassement en tranchée pour réseaux secs	9 672,00		
Evacuation par camion des déblais de toutes natures chargés aux engins mécaniques ou manuellement.:	2 678,40	Autofinancement	119 524.40
Remblaiement des fouilles en sable (pour canalisation)	312,00		
Remblaiement des fouilles en GNT 0/31,5 (pour canalisation)	4 512,00		
Béton dosé à 250 kg/m^3 de ciment pour la création d'ouvrages divers ou d'un béton de propreté.	2 220,00		
Démolition, et reconstitution des gradins autour d'un mât d'éclairage.	2 400,00		
Gaine TPC rouge Ø-63 + cablette cuivre 25mm^2	2 790,00		
Etude de sol G3-PRO pour le dimensionnement des massifs bétons pour les mâts d'éclairage de 18 mètres de hauteur.	1 800,00		
Câble type U 1000 RO2 V 4 x 25 mm^2	5 890,00		
Massifs bétons y/c tiges d'ancrages pour un mats de 18 ml	11 200,00		
Fourniture et mise en place d'un ensemble composé de 2 projecteurs LED pour éclairage d'un terrain de football - HF mat 18m	51 200,00		
Contrôle du réseau d'éclairage par un organisme agréé et demande éventuelle du consuel, y compris schéma unifilaire de l'installation et de l'armoire.	2 000,00		
Armoire de commande d'éclairage extérieure pour le terrain de football	2 000,00		
SOUS TOTAL TRAVAUX	123 524,40		

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_141_71

Etude de sol G4 (Elle sert à vérifier que les travaux réalisés par l'entreprise de construction respectent les recommandations de l'étude géotechnique d'exécution)	3 000,00		
Honoraires imprévus	8 000,00		
TOTAL HT	134 524,40	TOTAL HT	134 524,40

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant l'augmentation du nombre de licenciés au sein des association sportives de football,
Considérant la nécessité de pouvoir pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions et notamment accueil des rencontres officielles.
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour l'éclairage du stade André Molines de Saint Hippolyte du Fort ci-dessous :

BUDGET PREVISIONNEL ECLAIRAGE DU STADE ANDRE MOLINES A SAINT HIPPOLYTE DU FORT			
DEPENSES		RECETTES	
OBJET	MONTANT HT	OBJET	MONTANT
Abattage des 35 pins parassol, comprenant le tronçonnage, l'évacuation et toutes sugestions d'accès.	24 850,00	Aide FFF	15 000,00
Terrassement en tranchée pour réseaux secs	9 672,00		
Evacuation par camion des déblais de toutes natures chargés aux engins mécaniques ou manuellement.:	2 678,40	Autofinancement	119 524.40
Remblaiement des fouilles en sable (pour canalisation)	312,00		
Remblaiement des fouilles en GNT 0/31,5 (pour canalisation)	4 512,00		
Béton dosé à 250 kg/m^3 de ciment pour la création d'ouvrages divers ou d'un béton de propreté.	2 220,00		
Démolition, et reconstitution des gradins autour d'un mât d'éclairage.	2 400,00		
Gaine TPC rouge Ø-63 + cablette cuivre 25mm^2	2 790,00		
Etude de sol G3-PRO pour le dimensionnement des massifs bétons pour les mâts d'éclairage de 18 mètres de hauteur.	1 800,00		
Câble type U 1000 RO2 V 4 x 25 mm^2	5 890,00		
Massifs bétons y/c tiges d'ancrages pour un mats de 18 ml	11 200,00		
Fourniture et mise en place d'un ensemble composé de 2 projecteurs LED pour éclairage d'un terrain de football - HF mat 18m	51 200,00		
Contrôle du réseau d'éclairage par un organisme agréé et demande éventuelle du consuel, y compris schéma unifilaire de l'installation et de l'armoire.	2 000,00		
Armoire de commande d'éclairage extérieure pour le terrain de football	2 000,00		
SOUS TOTAL TRAVAUX	123 524,40		

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_141_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Etude de sol G4 (Elle sert à vérifier que les travaux réalisés par l'entreprise de construction respectent les recommandations de l'étude géotechnique d'exécution)	3 000,00		
Honoraires imprévus	8 000,00		
TOTAL HT	134 524,40	TOTAL HT	134 524,40

- de solliciter auprès de la Fédération Française de Football à hauteur de 15 000 € pour l'éclairage du stade André Molines de Saint Hippolyte du Fort
- de s'engager à réunir sa part contributive

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_141_71